

Inscription à l'école :

Je réside à Goussainville et mon enfant doit être inscrit sur son école de secteur. Je prends rendez-vous, en Mairie, au sein du Pôle Education (01.39.94.60.78 et/ou 60.95) avec les documents suivants :

- ✓ *Livret de famille ou extrait d'acte de naissance*
- ✓ *Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Quittance de loyer, Factures électricité, Gaz, Eau, Echancier..)*
- ✓ *Carnet de santé de l'enfant (Attention les vaccins doivent obligatoirement être à jour (DT Polio / BCG / ROR)). Le DT Polio est obligatoire pour l'inscription à l'école, il est valable 5ans.*
- ✓ *Attestation CAF de moins de 3 mois*

Si je suis hébergé(e) :

- ✓ *Attestation sur l'honneur de l'hébergeant*
- ✓ *Justificatif de moins de trois mois au nom de l'hébergeant (Quittance de loyer, Electricité, Gaz, Eau, Echancier...)*
- ✓ *Carte d'identité de l'hébergeant*

Si je suis séparé(e) ou divorcé(e) :

- ✓ *Jugement de divorce*
- ✓ *Attestation sur l'honneur du parent qui a la garde de l'enfant*
- ✓ *Carte d'identité du parent qui a la garde de l'enfant*

Si mon enfant a déjà été scolarisé:

- ✓ ***le certificat de radiation de l'ancienne école est obligatoire***

Si mon enfant vient d'un pays étranger :

- ✓ *Certificat de non contagion délivré par un médecin généraliste*

Demande de dérogation :

Je réside à Goussainville et je souhaite que mon enfant fréquente une autre école que celle de son secteur. Je fais une demande de dérogation en complétant le formulaire pour les Goussainvillois de demande de dérogation 2022/2023 et je dépose le dossier complet comprenant tous les justificatifs nécessaires, avant le 01/03 2022, au service Pôle éducation, en mairie.

Seuls les dossiers complets et reçus avant le 01/03/2022 pourront être traités en commission Mairie/Éducation nationale, au mois de mars

Plus de renseignements au 01.39.94.60.78

Inscription scolaire hors commune

Je réside à Goussainville et souhaite scolariser mon enfant dans une autre commune. Je formule ma demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de Goussainville et j'entre en contact avec la commune souhaitée pour accord.

Je ne réside pas à Goussainville et je souhaite que mon enfant fréquente une école de Goussainville :

Je fais une demande de dérogation en complétant le formulaire pour extérieurs à Goussainville de demande de dérogation 2022/2023 et je dépose le dossier complet, accompagné de tous les justificatifs nécessaires, le 01/03r 2022, au service Pôle éducation, en mairie.